

## COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 13  
Présents et représentés : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 23/02/2024, et sous sa présidence.

**Présents** : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Vincent RONAT, Stéphanie BOURNHONNET, Céline TARDY, Raffaele SIBIO, Phil FURHMANN et Cécile DUPARC, conseillers.

**Procurations** : Florian CHAYS à Anne EYCHENNE

**Absent** : Jonathan DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

### 1. **DELEGATIONS AU MAIRE** :

DEC 2024-001 : Virements de crédits pour un montant de 1 240 €.

### 2. **Sécurisation de la montée de Vigny – demande de subvention**

M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de la DETR, a été faite par délibération du 19/12/2023 pour le projet global de la sécurisation de la montée de Vigny.

Il convient aujourd'hui de prendre une nouvelle délibération prenant en compte uniquement la tranche ferme des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux pour un montant de 432 112, 80 € HT et autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter la demande de subvention telle que présentée dans le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES en HT		RECETTES	
Travaux	432 112.80 €	DETR (25.80 %)	111 500.00 €
		Conseil Départemental (25.80 %)	111 500.00 €
		Amende de police(2.08 %)	9 000.00 €
		Fonds propres (emprunt – 51.64 %)	200 112.80 €
<b>Total</b>	<b>432 112.80 €</b>	<b>Total</b>	<b>432 112.80 €</b>

### 3. **Projet de sécurisation de la montée de Vigny : Réalisation d'un prêt à taux fixe auprès du Crédit Agricole**

Dans le cadre du financement de la sécurisation de la montée de Vigny, Monsieur le Maire explique qu'il convient de contracter un emprunt. Il présente à l'assemblée les différentes offres proposées par la Banque Postale, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le Crédit Agricole pour réaliser un emprunt de 200 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux : prêt à taux fixe
- Durée : 120 mois
- Taux d'intérêt : 3.87 %

- Echéances constantes
- Frais 0.20 % soit 400 €

**4. Confection et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de Jonzier-Epagny :**

M. le Maire rappelle que le marché de restauration scolaire a été confié à la société SHCB en août 2021. Compte-tenu d'une révision des tarifs, il convient de conclure un avenant au marché prenant en compte la hausse des prix du marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les restaurant scolaire de Jonzier-Epagny. Il est précisé que cette révision tarifaire s'élève à 4.87 % selon le nouvel indice 10545950 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**5. Personnel communal – instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :**

L'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité, d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics suivants : les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public employés et rémunérés par la commune de Jonzier-Epagny au 30 juin 2023.

Pour chaque niveau de rémunération défini par le barème réglementaire, les montants de cette prime sont les suivants :

<b>Rémunération brute perçue du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Cette prime sera versée en une seule fraction au mois de mars 2024.

**6. Commune de Savigny – mise à disposition d'un véhicule utilitaire sans permis :**

M. le Maire explique que la commune de Savigny loue actuellement un véhicule utilitaire sans permis qu'elle met à disposition de l'agent technique pluricommunal.

Il précise que cet agent occupe également un poste à mi-temps à Jonzier-Epagny et qu'il conviendrait, pour faciliter son travail sur la commune, qu'il puisse utiliser ce véhicule.

Pour ce faire, M. le Maire présente à l'assemblée la convention définissant les modalités financières et pratiques de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'un véhicule utilitaire sans permis avec la commune de Savigny telle que proposée pour un coût annuel estimé à 3 324 €.

## **7. DIVERS**

### **7.1 : Intercommunalité**

Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois : Des questions se posent quant au devenir de l'hôpital entre la Communauté de Communes du Genevois, la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et l'Agence Régionale de Santé. Une réflexion est à l'étude pour une éventuelle délocalisation de ce dernier.

La Laire : des travaux doivent être réalisés, des discussions sont en cours avec la Commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Piste cyclable : Une commission aura lieu le lundi 11 mars à la CCG. M. le Maire rappelle que la présence des élus de la commune est importante pour l'étude des projets qui seront présentés.

OAP Chef-lieu : M. le Maire rappelle que le comité de pilotage du projet de territoire travaille notamment sur la régulation de la croissance démographique. Il explique que les projets présentés dernièrement par les sociétés Green City et Imodec se révèlent être trop importants et ne respectent pas les 2% d'augmentation déterminés. De plus, l'assainissement ne pourra pas suivre face à de telles constructions et au nombre de logements.

Les projets, quels qu'ils soient, ne pourront donc pas être réalisés en totalité, l'assemblée propose donc de les répartir en trois phases sur l'OAP afin que les règles d'urbanisme puissent être respectées. L'assemblée, à la majorité, (11 voix pour et 1 voix contre, Mme TARDY) approuve cette proposition.

PLU : Dans le cadre de la prochaine modification du PLU, M. BIAYS, urbaniste, a rencontré les élus pour étudier les futurs projets envisagés par la commune et les différentes procédures. La Direction Département des Territoires (DDT) et la Chambre d'Agriculture seront associées à cette réflexion courant mars pour voir ce qui est réalisable.

### **7.2 : Urbanisme - étude des dossiers :**

#### **Certificats d'urbanisme :**

Me NAZ-PACAUD-PARIZZI-LALLEMAN : cession propriété ANGELLOZ/Commune de Jonzier-Epagny - parcelle B 842 – 158 Route de Novéry – avis favorable.

NOTA FRONTIERE : propriété MERMET – parcelle B 564 - 26 Chemin Vy Borne – avis favorable.

NOTA FRONTIERE : propriété MERMET – parcelle B 565 - 26 Chemin Vy Borne – avis favorable.

SCP BOREY – BARTHELET – BELLERAUD : Cession parties communes SCCV Le Clos Roméo/Syndicat du lotissement Le Clos Roméo – parcelle B 1834 – 191 Route du Long Perrier – avis favorable.

#### **Modification permis de construire :**

HUMBERT F. : modification ouvertures et toiture – parcelles B 1320, 1322 et 1323 - Route de Vigny – avis favorable

#### **Déclarations préalables :**

COFORET : demande d'autorisation de coupe de bois – parcelles A 771 et 772 – Epagny « Bois et Pré au Comte » – la commission relève l'absence de l'avis des propriétaires, et un abattage qui serait fait sur une zone humide (bord du ruisseau) - demande de l'avis de la DDT, du Syr'usses et du Syndicat Intercommunal du Vuache.

### **7.3 : Scolaire :**

Personnel : Un agent est en arrêt maladie, son remplacement est effectué par un agent contractuel jusqu'au 12 avril 2024.

Marché de restauration scolaire : une réflexion est en cours sur la rédaction du cahier des charges.

#### **7.4 : Social - communication :**

Lettre du mois : distribution prévue mi-mars 2024.

Réunions de quartier en mairie à 19h :

- 8 mars 2024 : Epagny
- 22 mars 2024 : Chef-lieu, Barraques, Mont-Sion
- 29 mars 2024 : Vigny

Recensement de la population : Il s'est terminé le 17 février dernier. Malgré le caractère obligatoire de ce dernier, la commune déplore 18 logements qui n'ont pas pu être enquêtés. M. le Maire remercie la population qui a tout de même largement participé à cette opération importante pour la commune.

Budget : le vote sera effectué à la fin du mois de mars.

Deux projets pourraient avoir un impact financier conséquent sur le budget communal :

- WC publics : coût estimé à 40 000 €.
- Auberge la Goutte d'Or : demande d'installation d'une pergola pour un montant d'environ 20 000 €. Le gérant demande une participation communale pour ce projet. Ce projet sera étudié selon les finances communales lors d'une prochaine séance.

Epicerie du Vuache : Le commerce est en liquidation judiciaire. Une vente aux enchères aura lieu mi-avril.

; M. le Maire explique que M. Louis EGIDO a pris à sa charge l'achat de quilles installées sur sa propriété en bord de route pour un coût de 250 €.

Syr'Usses : organise une expo photos : d'une durée de trois semaines elle sera mise en place dans le courant de l'été 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire**  
**M. MERMIN**

**Le secrétaire de séance**  
**Philippe SAUTIER**

***Signé***